

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 23 JANVIER 2023, À 18 H 30

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-141

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL PROJETÉ AUX 14700 ET 14750, RUE BERNARD-GEORFRION, SUR LE LOT PROJETÉ PORTANT LE NUMÉRO 6 737 355 – DISTRICT DE LA POINTE-AUX- PRAIRIES

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mai 2022, le premier projet de résolution numéro PP-141, lequel porte le titre ci-dessus mentionné. Une assemblée publique s'est tenue le 31 mai 2022 sur ce premier projet de résolution, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Compte-tenu que certaines modifications ont été apportées depuis au projet particulier, l'arrondissement tiendra une deuxième assemblée de consultation publique sur le premier projet de résolution.

La 2^e assemblée publique de consultation se tiendra le **lundi 23 janvier 2023 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

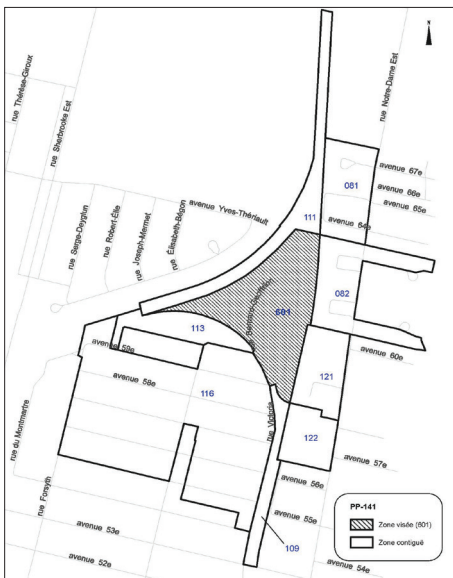
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à construire un bâtiment résidentiel comportant 144 unités d'habitation aux 14700 et 14750, rue Bernard-Georfrion, sur le lot projeté portant le numéro 6 737 355.

QU'au cours de cette 2^e assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désieront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 601. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéros 081, 082, 109, 111, 113, 116, 121 et 122 telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 14 janvier 2023

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles